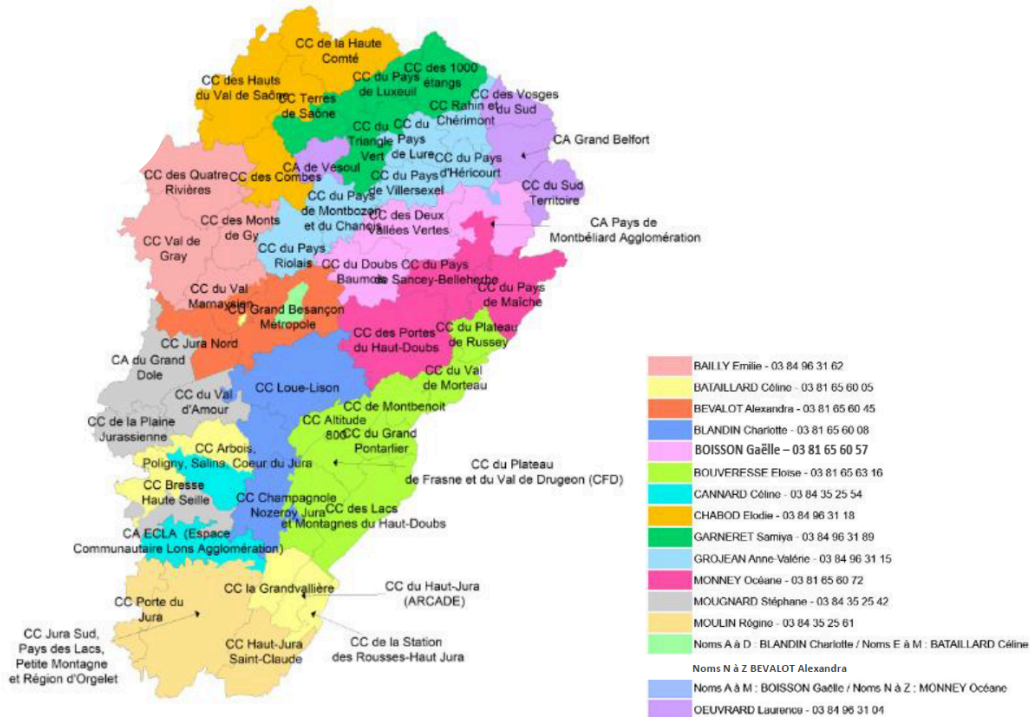


Secteurs d'interventions sociales individuelles des travailleurs sociaux



Contact

Notre site internet

<https://franchecomte.msa.fr/lfy/accueil>

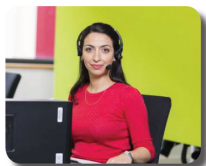
Nous envoyer un mail

dans Mon espace privé sur <https://franchecomte.msa.fr/lfy/accueil>

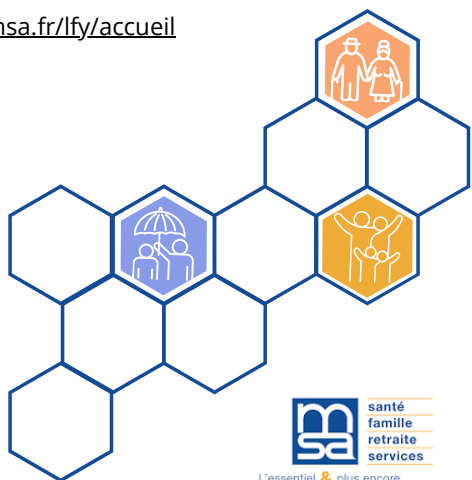
Nous écrire

MSA de Franche-Comté
13 Avenue Elisée Cusenier
25090 BESANCON Cedex 9

Nous téléphoner au 03 84 35 25 25



www.franchecomte.msa.fr



MSA santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore



CONNAISSEZ-VOUS L'ENSEMBLE DES OFFRES D'ACTION SOCIALE PROPOSÉES PAR LA MSA FRANCHE-COMTE ?

Année 2024

Accompagner les ressortissants agricoles dans leurs parcours de vie



Le soutien aux familles



Le soutien aux actifs fragilisés



Le soutien aux personnes âgées





Nous sommes attentifs à votre vie familiale



Vous venez d'avoir un enfant

Vous percevez vos allocations familiales de la MSA Franche-Comté.

Nous vous offrons un chéquier puériculture** de 300 €.



Vous avez un projet de vacances ou de sorties familiales

Vous avez au moins un enfant à charge, une offre vacances** vous sera proposé.

L'aide de la MSA est calculée en fonction de vos revenus et de votre situation familiale. Retournez-nous votre souscription dès réception du courrier adressé par nos services.



Votre jeune poursuit des études après la baccalauréat

Jusqu'à 26 ans, il se trouve dans un cursus non-rémunéré, excluant le parcours en alternance.

Nous vous versons une allocation* de 1 500 €.



Nous sommes attentifs à vos conditions de logement



Vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation thermique dans votre logement

Vous envisagez des travaux dans le cadre du programme national "Habiter mieux".

Nous participons* à hauteur de 800 €.



Vous souhaitez devenir animateur ou directeur de centre de loisirs

Vous avez moins de 30 ans.

Nous vous accordons une aide** pour chaque stage d'initiation ou perfectionnement de 250 € + 100 € si internat.



Vous confiez votre enfant sur les temps péri ou extrascolaires

Jusqu'à l'entrée au collège, matin, midi et soir, votre enfant peut être inscrit au périscolaire ou à d'autres moments extrascolaires.

Nous versons directement aux structures d'accueil conventionnées une prestation de service réduisant votre facture.



Vous souhaitez améliorer les conditions d'habitabilité de votre logement

Contactez les associations prestataires agréées du dispositif de lutte contre l'habitat dégradé sur votre territoire.

Pour un plan de travaux :

Retrouvez la liste des structures sur <https://franche-comte.msa.fr/lfy/logement/aides>

Nous vous versons deux aides* qui peuvent se compléter (800 € + 1 200 € maximum, exclusivement réservées aux propriétaires).



*Sous condition de ressources
**Sans condition de ressources



NOTES PERSONNELLES



A series of horizontal dashed blue lines for writing notes.





D'autres offres



- La prime assistante maternelle*.
- Le prêt d'équipement ménager ou mobilier**.
- L'aide au remplacement des exploitants agricole confrontés aux situations d'hospitalisation prénatale de leurs conjointes**.
- L'aide à la reprise de comptabilité des exploitants agricoles**.

& plus encore



Rendez vous sur notre site internet <https://franchecomte.msa.fr/lfy/ass>



Vous êtes proche ou membre d'une association ou élu local sur votre territoire



Vous pouvez être porteur d'une idée, d'un besoin repéré.

Regardez nos offres de service en actions collectives et appels à projets :

- Médiation familiale et professionnelle
- Première connexion
- Une parenthèse pour (moi)
- Popotte parlotte
- Mes petits papiers
- Phar'Andole
- Réseau Sentinelle
- Cultiver la communication sur mon exploitation
- Appel à projets jeunes et les jeunes s'engagent
- Appel à partenariat Maison familiale rurale (MFR)-MSA
- Concours « Pré vert »
- Appel à projets Inclusion & Ruralité
- Appel à projets « Part'âge »
- Appel à projets « Lutte contre l'isolement social des personnes âgées »
- Appel à projets « Sites Habitat »





Nous sommes attentifs à votre situation relative à votre état de santé et/ou à votre handicap



Vous rencontrez des difficultés dans l'organisation des tâches de la vie quotidienne, la prise en charge des enfants suite à des événements liés à la maladie, au handicap

Nous vous aidons à revenir ou à rester dans votre domicile, dans les meilleures conditions*. Adressez-vous directement à l'association d'aide à domicile.



Vous avez besoin d'une aide technique pour compenser un handicap

Nous vous apportons une aide forfaitaire* pour des aides techniques (rehausseur, WC surélevé, barre d'appui, plan incliné, revêtement antidérapant...).

Vous avez moins de 60 ans : rapprochez-vous de la Maison des personnes handicapées (MDPH) de votre département.

Vous êtes retraité : contactez nos services.



Vous avez des difficultés pour financer une assurance maladie complémentaire

Vous ne pouvez pas bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS). Nous nous substituons à celle-ci. Nous contribuons pour partie au paiement de votre complémentaire santé* pour une année.



Vous devez vous équiper de prothèses auditives ou capillaires

Nous contribuons à hauteur maximum de 600 € par appareil auditif*, après remboursement légal et complémentaire, et 400 € pour l'achat d'une prothèse capillaire*.



Nous portons une attention à la prévention du mal-être



Vous êtes en situation d'épuisement professionnel.



Vous devez vous faire remplacer sur l'exploitation.

Vous êtes chef d'exploitation ou conjoint collaborateur, aidant familial majeur. Nous participons aux frais liés à votre remplacement*.

Vous souhaitez bénéficier d'un soutien psychologique



En complément de l'accompagnement mené par un travailleur social, la MSA prend en charge des séances auprès d'un professionnel*, à raison de 300 € par an.

Permettre aux exploitants agricoles et salariés agricoles en situation d'épuisement professionnel de bénéficier d'un temps de ressourcement personnel et/ou familial* à travers une offre d'actions diversifiées (aides financières pour séjour de répit ou accès aux loisirs, séances de diététique, d'activité physique...).

*Sous condition de ressources
**Sans condition de ressources



Nous sommes attentifs à votre avancée en âge



Vous ressentez les premiers effets d'une perte d'autonomie et vous avez besoin d'aide pour continuer à vivre chez vous

Sur votre demande, après avis de l'évaluateur, nous vous proposons différentes formes d'aides*, en fonction de vos critères de fragilité :

- Une aide à domicile*, dans la limite de 10 heures par mois, avec nos chèques domicile à remettre au prestataire que vous aurez choisi.
- La possibilité de portage de repas*, dans la limite de 50 repas par an, remboursés sur présentation de vos factures.
- Une aide financière à la téléassistance.



Vous êtes temporairement dans une situation de fragilité avérée

Vous pouvez bénéficier d'un plan d'aide ponctuel "Bien vivre à domicile" ou en complément d'un plan d'aide existant.



Nous sommes attentifs à votre situation d'aidant familial



Vous êtes aidant familial (affilié en maladie, en prestations familiales et/ou en vieillesse à la MSA de Franche-Comté), vous intervenez auprès d'une personne relevant ou non de la MSA

Vous souhaitez vous accorder un temps de répit. Une aide plafonnée** à 691 € peut vous être attribuée après évaluation de la situation par un travailleur social et dans la limite des crédits disponibles.

Une aide supplémentaire** plafonnée à 300 € est mobilisable pour un soutien psychologique.

En cas de mésentente, la médiation familiale peut vous aider.



Vous souhaitez anticiper votre retour à domicile suite à un moyen ou long séjour à l'hôpital

Nous vous invitons à contacter le référent hospitalier dès votre arrivée, ou au plus tard 48 heures avant votre sortie effective, pour bénéficier d'un plan d'aide au retour à domicile*.

Nous prenons en charge jusqu'à 25 heures d'aide à domicile sur une période maximum de 12 semaines.



Vous venez de perdre votre compagnon ou votre compagne au cours des six derniers mois

Nous vous adressons un courrier vous invitant à contacter un travailleur social de notre organisme pour bénéficier d'une aide administrative, médicosociale ou de soutien psychologique.



*Sous condition de ressources
**Sans condition de ressources



La MSA se mobilise pour les familles. Parce que pour elles, accéder à des services qui facilitent et animent leur quotidien est indispensable à leur qualité de vie.

Le dispositif **Grandir en Milieu Rural** repose sur les modalités de financement suivantes :

1- **Volet « Opérationnel »** : soutien financier à la mise en œuvre d'actions et de projets portés par des collectivités locales ou des associations, qui répondent aux besoins identifiés comme prioritaires, sur une ou plusieurs thématiques :

Accueil petite enfance Loisirs/vacances Parentalité Mobilité Numérique

2- **Volet « Pilotage »** : soutien financier pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique enfance-jeunesse en lien avec les orientations GMR, accompagnement dans le développement de la stratégie et offre de services, ingénierie de projet en lien avec l'agent de développement social local.



Agir pour le développement des solidarités et des services aux familles sur votre territoire



La MSA propose aux territoires ruraux une démarche participative et innovante pour réduire les inégalités d'accès aux services par les familles et pour rechercher des réponses adaptées à leurs besoins : **une charte territoriale avec les familles**

Les
Charte Familles
s'en mêlent !



Les actions menées permettent de :

- développer l'accès aux services pour les familles,
- créer du lien social,
- construire des réseaux d'entraide,
- développer de la citoyenneté,
- faciliter le quotidien des familles,
- améliorer leur cadre de vie.

La charte associe développement social local et ingénierie de projet, un accompagnement soutenu sur une période de 3 ans, un appui technique par des professionnels, ainsi qu'un soutien financier de la MSA.



Une charte des solidarités avec les aînés pour réunir les associations, institutions et services publics d'un territoire.

Les actions menées permettent de :

- développer l'accès aux services pour les personnes de plus 55 ans,
- créer du lien social,
- construire des réseaux d'entraide,
- développer de la citoyenneté,
- faciliter le quotidien des retraités ou futurs retraités,
- améliorer leur cadre de vie.